

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 336 Vœu relatif à l'exécution et à la prévision des travaux liés aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la politique de conventionnement est conditionnée par un programme de réhabilitation du parc social bâti afin de rénover les logements et les parties communes ;

Considérant que la grande majorité des travaux se déroule en milieu occupé, ce qui engendre des nuisances notamment sonores, ainsi que des problèmes de sécurité, qui méritent un échange constant, entre les locataires et les bailleurs, sur le suivi des chantiers ;

Considérant que de nombreux locataires déplorent que le contenu des travaux sont particulièrement décalés au regard des annonces et de l'urgence des travaux à réaliser ;

Considérant de ce fait que la concertation et l'information à l'égard des locataires concernés font défaut ;

Considérant les coûts supplémentaires engendrés dans le manque de suivi des travaux des résidences du parc social et les nombreux désagréments rencontrés par les locataires ;

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris ;

Émet le vœu :

- Qu'un bilan complet des travaux de conventionnement réalisés depuis 2016, dans le parc social de la Ville de Paris, accompagné d'un rapport de satisfaction des anciens et nouveaux locataires, soit élaboré par chaque bailleur social et présenté en 5^{ème} commission.
- Qu'il soit mis en place des comités de suivi et de contrôle des travaux liés aux opérations de conventionnement afin de garantir le respect du cahier des charges de ces programmes de rénovation (réunissant bailleurs, amicales des locataires, mairie d'arrondissement concerné et représentants de chaque groupe politique).